

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Cœur d'agglomération 1 »

Jeudi 29 mars 2012, de 09h30 à 13h00

Préfecture de la Région Ile de France, Salle Rambuteau amphithéâtre

5, rue Leblanc 75015 Paris

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois, et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Cœur d'agglomération 1 » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui leur sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Cette question suscite de nombreuses interventions :

- pour rappeler l'importance de la préservation de la biodiversité comme enjeu global et pour préciser, qu'au regard de cet enjeu, le niveau d'opposabilité du schéma peut être considéré comme trop faible ;
- pour obtenir des précisions sur les futures cartes du SRCE (au 100 000^{ème}, et révisées dans la mesure du nécessaire dans six ans, dans le cadre de la révision du SRCE) ;
- pour demander à ce que des cartes à une échelle plus fine que celle présentée au cours des ateliers soient disponibles auprès des acteurs locaux ;
- pour savoir dans quelle mesure le SRCE pourrait permettre d'évaluer le potentiel de continuité ou de fonctionnalité de friches qui n'ont jamais fait l'objet d'inventaires, comme le long de l'A86 où elles ont vocation à être artificialisées en dépit d'une méconnaissance de leur état ;
- pour vérifier que le contenu du SRCE a bien vocation à être pris en compte dans les projets d'infrastructures, ce qui est prévu par le cadre législatif ;
- pour demander des précisions sur le calendrier relatif à la consultation des collectivités portant sur le SRCE (à partir de septembre probablement, avec un délai de trois mois minimum).

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Les échanges de l'atelier portent principalement sur la méthode d'identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité. Il est par ailleurs rappelé que le choix des périmètres retenus pour les ateliers territoriaux a uniquement vocation à servir à l'organisation de ces réunions ; les cartes présentées n'apparaîtront pas dans la version finale du SRCE.

Les débats permettent de clarifier certains **points transversaux** :

- la méthode et les critères retenus pour hiérarchiser les enjeux ;
- la composition des guildes, dont il est précisé qu'elle est très variable mais réalisée avec un souci principal de cohérence et avec la validation du CSRPN ;
- les légendes, pour lesquelles des demandes d'explication (sur l'emploi de l'expression « front urbain » notamment) ou des propositions de correction sont émises : dans un objectif de lisibilité, le choix de représenter les routes (et le choix de leur couleur) n'est pas forcément pertinent ;
- la nécessité de distinguer en termes cartographiques les continuités existantes de celles à créer/restaurer ;

- la prise en compte des dispositifs locaux existants, notamment ceux qui visent la préservation des continuités écologiques : schémas de circulation douce, chartes de Parcs, études TVB réalisées dans les Hauts-de-Seine, etc. ;
- la diversité des méthodes retenues pour élaborer les cartes des différentes sous-trames, afin de s'adapter à leurs spécificités, qui implique d'être très vigilant sur les modalités de diffusion et la compréhension des cartes par les acteurs concernés.

Des **observations spécifiques à certaines cartes** interviennent également pendant l'atelier :

1. *réservoirs de biodiversité* : certaines Espaces Naturels Sensibles (ENS) ne sont pas retenus comme réservoirs – c'est un choix du CSRPN – ce qui implique de les étudier au cas par cas.
2. *sous-trame boisée* :
 - o des précisions sont apportées sur l'expression « front urbain en contact du continuum » dont les dynamiques prospectives sont difficiles à représenter en termes cartographiques.
 - o dans un objectif de lisibilité, les corridors pourraient être mieux distingués des routes en termes de couleur, et les différents dégradés de vert pour désigner les guildes pourraient être mieux distingués
3. *sous-trame herbacée* : si le choix des couleurs (trois dégradés d'orange) pourrait être revu, dans un objectif de lisibilité, cette carte n'en est pas moins vue comme un outil pertinent pour sensibiliser les élus à l'égard des enjeux relatifs aux continuités écologiques.
4. *sous-trame grandes cultures* : des précisions sont apportées sur la méthode de représentation de la dispersion des espèces, sur l'approche des zones de déprise agricole, et sur la prise en compte des pratiques agricoles dans l'élaboration de la carte.
5. *sous-trame bleue* : les points d'écluse, de même que les guildes sur la Seine, n'apparaissent pas de manière suffisamment lisible sur la carte.

Des précisions sur les caractéristiques du territoire

Des informations sont apportées par les participants pour compléter ou préciser les premiers rendus cartographiques :

- le Parc de Saint-Cloud (400 hectares), véritable jonction entre forêts franciliennes, est un site emblématique capital.
- entre les Forêts de Saint-Cloud et de Fausses-Reposes, le stade de la Marche constitue une continuité écologique.
- sur le domaine de Saint-Cloud, il est nécessaire de vérifier la pertinence des guildes qui sont représentées sur la carte de la sous-trame bleue.
- il manque une mise en valeur du département des Hauts-de-Seine en termes de réservoirs de biodiversité, alors que les initiatives écologiques sont nombreuses et que la bonne gestion des espaces naturels du département est soulignée par les participants.
- le Parc de Rothschild, la Forêt de Meudon et l'Île Saint-Germain représentent devraient apparaître comme des continuités importantes sur la carte relative à la sous-trame herbacée.

- à l'image de Roissy-Charles-de-Gaulle, l'aéroport d'Orly doit représenter un pan important de la sous-trame herbacée en Île-de-France.
- au niveau des Bois de Boulogne et de Vincennes, les enclaves visibles sur la carte des réservoirs ne doivent pas être oubliées dans l'action menée en faveur de la biodiversité.
- en dépit de la présence d'une route dans cette zone, les berges du Bois de Boulogne le long de la Seine ne connaissent pas de rupture ni de « front urbain », la continuité écologique étant assurée notamment par des bandes végétales importantes le long de la route et de la Seine.
- la boucle sud des Hauts-de-Seine, plus ou moins au niveau de Boulogne-Billancourt, apparaît en continuité herbacée alors qu'elle est largement artificialisée aujourd'hui.
- au nord du cœur d'agglomération, au sud de la Plaine de France, les espaces d'isolats dans la sous-trame en grandes cultures devraient être identifiés comme en fonctionnement.
- devraient apparaître sur la carte des réservoirs de biodiversité :
 - o les buttes du Parisis, entre la Forêt de Saint-Germain et celle de Montmorency, qui jouent un rôle déterminant en termes de connexion.
 - o un Espace Naturel Sensible (ENS), en Seine-et-Marne, suivant le canal de l'Ourcq, et sur lequel l'Agence des Espaces Verts (AEV) a des projets de valorisation écologique.
- quelques outils et dispositifs locaux sont soulignés par les participants :
 - o le Plan Biodiversité de Paris (2011), qui inclut des actions en faveur de la TVB.
 - o le Parc naturel urbain de la Forêt de Rueil-Malmaison (et sa charte).
- à l'ouest de Rueil-Malmaison, il manque une rupture causée par une route qui est pourtant représentée sur la carte de la sous-trame boisée.
- des friches le long de l'A86, notamment au niveau de la commune de Fresnes (Val-de-Marne), présentent un potentiel de fonctionnalité et de continuité notables, mais mal connu et qui justifierait des inventaires à une échelle fine vis-à-vis de ces friches qui ont vocation à être artificialisées en dépit de cette méconnaissance.
- préservée, la plaine d'Argenteuil est en transition de déprise agricole, mais sa conservation ne tend pas vers de l'urbanisation brute.
- il serait pertinent d'identifier des jonctions de corridors en limite régionale, pour prendre en compte des continuités interrégionales, comme au niveau du Triangle de Gonesse.

Verbatim

Echanges relatifs à l'introduction de l'atelier

Bénédicte GUERY, Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) : Merci d'abord de cette présentation, dont moi personnellement j'avais besoin. Juste un regret que le document ait une faible opposabilité. Pourquoi ? Tout ce travail, finalement, pour que, par des possibilités de dérogation, des maires contournent le schéma régional d'aménagement. C'est un petit peu dommage.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Merci. Alors, la réponse sera courte. Les discussions ont été longues (Lois Grenelle 1 et 2), ça s'est décidé dans une instance à cinq. Il nous appartient aujourd'hui d'appliquer le schéma au mieux, en s'appuyant sur un document régional, en renouvelant à chaque échelle les études nécessaires, pour travailler au mieux. C'est déjà une bonne base.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : D'autres questions ?

Roland PELTEKIAN, DRIEE Ile-de-France : Pour répondre à la question, c'est tout simplement également un principe de subsidiarité qui est constitutionnel, c'est-à-dire qu'un document supérieur ne peut pas pousser dans le détail un document inférieur. Puisqu'il y a la souveraineté des communes, et la pyramide des collectivités, que l'on connaît, ces éléments-là doivent donc être déclinés subtilement, localement, et rien n'empêche les acteurs de pousser au maximum les enjeux de biodiversité.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Pour compléter ce propos, le SRCE sera tout de même un document à niveau d'opposabilité très fort...

Roland PELTEKIAN, DRIEE Ile-de-France : La « prise en compte » est un niveau d'opposabilité notable – avec la conformité... La « prise en compte » se situe dans une position intermédiaire.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Correction, c'est le niveau le plus bas. Si ce n'est pas le mieux, c'est du moins le choix qu'ont fait les législateurs. Et on est obligé de jouer avec. A titre personnel, je partage ce point de vue : c'est dommage.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On va à présent aborder des éléments plus positifs. Avant, des questions sur l'introduction de l'atelier ? Non ? On va donc entrer dans le « dur », Thomas Sauzon va vous présenter la méthode d'élaboration de la trame verte et bleue.

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : C'est le moment où vous pouvez nous poser vos questions. Soit des choses ne vous semblent pas claires, ou pas cohérents avec vos méthodes ou votre réalité sur le terrain. N'hésitez pas.

Yann FRADIN, Association ESPACES : Une question par rapport à l'intervention sur les critères de cohérence. Vous parlez des cours d'eau classés. Cela veut-il dire que les cours d'eau non-classés (la Seine) ne sont pas considérés comme intégrant les critères de cohérence ? J'ai un peu de mal à comprendre ce que vous entendez par ces critères de cohérence. On imagine bien des rivières de très bonne qualité, mais en Île-de-France, les têtes de bassins sont de bonne qualité et le reste est plutôt catastrophique. Du coup, est-ce que ce sont des critères de cohérence, auquel cas ce ne sont pas des corridors écologiques. Deuxième question : on y reviendra peut-être sur les cartes, notamment celle des réservoirs de biodiversité. Sur le territoire, il y a un site emblématique et très important, le parc de Saint-Cloud, de 400 hectares, qui fait la jonction entre les forêts franciliennes, l'ouest, la Seine, le Bois de Boulogne, c'est vraiment le corridor écologique par excellence. On ne le voit pas dans la carte de la biodiversité. C'est peut-être pas de la biodiversité, mais en attendant ça interroge sur le fait d'être réservoir de biodiversité au même titre que la forêt d'à côté.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie, mais pour la seconde question, on ne va pas y répondre, puisque c'est effectivement le cœur du débat sur les réservoirs. Je fais juste une toute petite alerte. On a un peu de retard sur l'atelier, qui est vraiment très dense. Du coup, on va tous essayer d'être concis, tant dans les questions que dans les réponses.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Pour répondre rapidement sur les classements de cours d'eau, c'est une procédure en cours, issue du renouvellement par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, des classements. Je ne vais pas décrire cette procédure dans le détail, mais on est bien dans le travail d'identification – qui devra aboutir à l'été 2012. Donc ce travail d'identification des cours d'eau se fait département par département, dans les deux catégories prévues par la Loi (liste 1 et liste 2). Pour répondre de manière plus précise à vos questions, si vous le souhaitez, en dehors de l'atelier...

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Pour compléter cette réponse, et répondre à la seconde question, ce n'est pas parce qu'un cours d'eau n'est pas classé qu'il ne sera pas identifié comme corridor. Vous allez voir sur la carte, notamment de la trame bleue. Il sera vérifié bien sûr que ces cours d'eau seront intégrés dans notre travail. Le classement, c'est vraiment un critère de cohérence minimal. Ensuite, nous, on peut aller plus loin, et c'est le cas. On verra ça avec la carte de la trame bleue.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Une deuxième intervention.

Frédéric MALHER, CORIF : Vous avez parlé des espèces sensibles au réchauffement climatique. Là, vous avez parlé d'espèces qui étaient plutôt défavorisées par le réchauffement climatique. Avez-vous aussi pris compte des espèces méridionales qui auraient tendance à s'étendre vers le nord, et qui être bloquées en région parisienne par l'urbanisation ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Le SRCE a vocation à valider le fonctionnement du réseau écologique pour ces espèces-là. Evidemment, la constitution d'un réseau écologique

fonctionnel permet la remontée d'espèces méridionales qui sont en cours de remontée – c'est tout à fait vrai et on en observe plusieurs – l'impact sur les espèces qui seraient susceptibles de remonter serait traité à travers la constitution de ce réseau-là.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. On vous donne la parole tout de suite.

Anne DE GOUZEL, Conseil général des Hauts-de-Seine (92) : Je voulais savoir si la liste des espèces était arrêtée – parce que précédemment elle n'était pas encore complètement arrêtée – et où on peut la trouver.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : On peut vous répondre oui, et c'est une bonne nouvelle. La liste est arrêtée, et nous allons la diffuser, et notamment la mettre à votre disposition sur le site Extranet. Encore quelques petites mises en forme à faire, mais son contenu est connu et sera diffusé très bientôt.

Nathalie MADRID, Agence des Espaces Verts (AEV) : J'avais une question sur la définition des réservoirs de biodiversité. Vous nous avez mentionné l'ensemble des données que vous avez prises en compte. Vous n'avez pas mentionné l'ensemble des travaux réalisés par les Départements sur les espaces Naturels Sensibles (ENS). Est-ce qu'effectivement, vous en avez tenu compte ou pas – il y a un réseau important d'ENS – à la fois par la reconnaissance de sites, et par les potentialités d'évolution en fonction de ce qui sera réalisé. Donc là, c'est assez dommage, car sur toute cette partie en zone dense, il y a des zones dans le nord du Val d'Oise notamment, qui n'apparaissent pas mais où il se passe des choses.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Sur ces réservoirs, encore une fois ça va être un peu la même réponse, c'est-à-dire qu'on est sur des critères de cohérence. On nous demande de mettre dans les réservoirs tout un tas d'espaces protégés ou bénéficiant de connaissances (ZNIEFF, etc.). Le CSRPN a étudié la liste des types de classement, et a décidé lesquels seraient en réservoir de biodiversité ou non. En ce qui concerne les ENS, évidemment il est très clair que certaines zones sont très intéressantes et pourraient être des réservoirs de biodiversité. Pour plusieurs raisons, le CSRPN a décidé qu'elles ne seraient pas automatiquement des réservoirs de biodiversité. La première, c'est que c'est quelque chose de très hétérogène sur toute la région, et du coup les ENS n'ont pas toutes le même statut, donc cela voudra dire qu'il faudra l'étudier au cas par cas, Et la deuxième, c'est que, vous l'avez vu, on a défini comme réserves de biodiversité des zonages existants (ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, Natura 2000...), et donc un ensemble d'espaces naturels sensibles (ENS) est en principe déjà capté par ces classements-là. Ça n'est pas le cas partout. Donc le jeu tout à l'heure, quand on va regarder cette carte des réservoirs de biodiversité, ça va être de signaler tous ces endroits, qui ne sont pas dedans, et on reviendra ensuite devant de CSRPN pour lui demander un avis naturaliste. Si jamais le contenu est jugé suffisamment important – et je pense que ce sera le cas sur certains ENS – ils les intégreront comme réservoirs. Donc il faut nous le dire, au même titre que ce qui vient d'être dit sur le parc de Saint-Cloud.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Non seulement il faut nous le signaler, mais il faut aussi le motiver. Pourquoi pas tout de suite, ou en nous adressant ensuite un mail complémentaire pour illustrer vos demandes.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Ces différentes interventions en suscitent-elles d'autres ? Avez-vous d'autres questions sur la méthode générale, sur la façon dont le SRCE francilien a été élaboré ?

Bénédicte GUERY, Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) : Vous prenez en compte la biodiversité remarquable. Le SRCE prendra-t-il en compte la biodiversité ordinaire, le maillage qu'on peut trouver en ville, les jardins, etc. ? Je n'en ai pas tellement entendu parler, est-ce que ça peut quand même intervenir sur le maillage ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Je vais répondre, à travers deux réponses. Le premier, c'est le rôle de « parapluie » des espèces remarquables. Elles ont des écologies relativement strictes, des besoins importants, donc en leur permettant de bien se déplacer, on permet à tout un ensemble d'espèces moins importantes, dont fait partie la biodiversité ordinaire, de se déplacer également. De fait, en favorisant les espèces à besoin strictes, on favorise également les espèces à besoins moins strictes.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Dans les espèces de cohérence, on a le cerf, beaucoup d'espèces communes, le crapaud commun... Donc on ne travaille pas que sur des espèces remarquables, les guildes d'espèces recueillent beaucoup d'espèces communes. Donc en fait, on n'est pas spécifiquement sur de la biodiversité remarquable. Là, vous n'avez pas la liste d'espèces, ce n'est pas forcément facile de s'en rendre compte, mais il y a beaucoup d'espèces communes dans les guildes.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Une dernière intervention.

Anne DE GOUZEL, Conseil général des Hauts-de-Seine (92) : Je suis très étonnée par votre réponse sur les ENS, parce que je pensais que le travail avait déjà été fait. Nous, on vous a communiqué les inventaires sur les ENS, il y a deux ans, et à présent vous nous redemandez de motiver sur les ENS. Là, je ne comprends pas. Moi, je veux bien remotiver sur les ENS des Hauts-de-Seine, mais déjà, il faudrait que cela soit fait officiellement par un avis du Département sur le SRCE, sachant que pour toute la partie sur les données et les richesses des sites, les Hauts-de-Seine vous a déjà donné nos inventaires, nos schémas, nos données, donc je ne comprends pas bien... Cela veut dire qu'il faut revenir à la charge en remotivant. Pourquoi pas, mais ça veut dire qu'il faut prendre en compte tous les sites, que ce soit n'importe où, parce que sinon les Départements seraient revenus à la charge. Je pensais qu'il y avait une cohérence que vous assuriez. Vous comprenez ma question ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Je comprends votre question. Nous, Conseil régional et DRIEE, nous ne choisissons rien, sur ces réservoirs de biodiversité. Il faut être très clair. Donc on donne des informations au CSRPN, qui a décidé quels étaient les types de zonage en Ile-de-France qui seraient repris automatiquement. Les informations que vous nous avez transmises sur les ENS ont été transmises à Ecosphère, qui les a pris en compte dans les cartes que vous allez voir. Encore une fois, ce n'est pas parce que vous ne voyez pas un site en réservoir de biodiversité qu'il n'est pas pris en compte, qu'il n'est pas considéré d'un point de vue fonctionnel, comme un réservoir. C'est-à-dire que vous allez voir dans les cartes, et je prends le pari avec toi, le parc de Saint-Cloud doit y être, par exemple dans la sous-trame boisée. Ça me paraît évident. On est sur une carte des réservoirs de biodiversité au sens un peu officiel des critères de cohérence, la méthode là-dessus est simple, et donc elle demande effectivement à ce que, quand vous voyez un gros manque, on revienne devant le CSRPN pour désigner les manques. Pour autant, à mon avis, on ne ressortira que quelques manques, car, en effet, si on regarde les ZNIEFF de type 2, Natura 2000, etc. c'est quand même assez large... Il en manque, évidemment... Mais, encore une fois, on a bien pris en compte toutes les données que vous nous avez envoyées. Là, on est sur les réservoirs de biodiversité, c'est quelque chose de particulier.

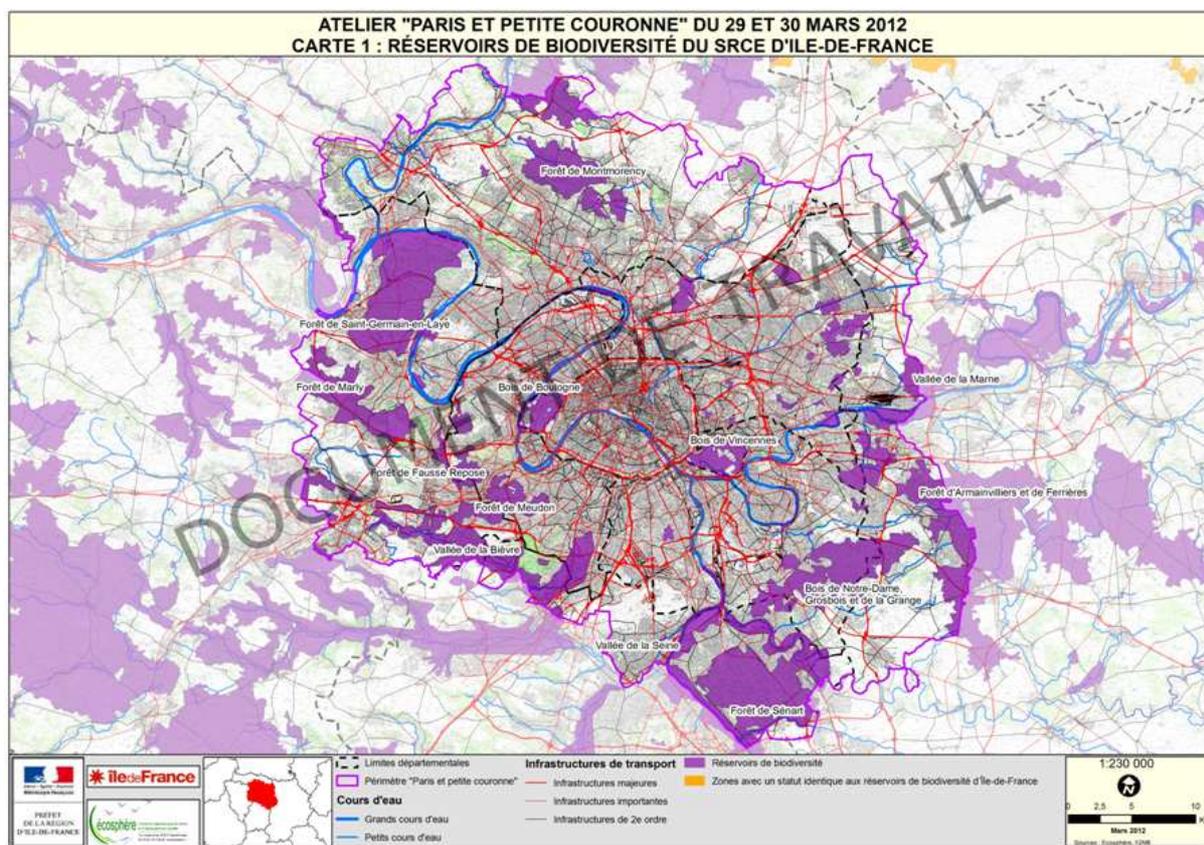
Anne DE GOUZEL, Conseil général des Hauts-de-Seine (92) : J'ai bien compris, mais ma question était, puisque c'est la réponse que vous apportez à l'Agence des Espaces Verts, faut-il revenir à la

charge pour motiver des espaces qui, du coup, n'ont pas été sélectionnés ? Vous n'avez pas compris ma question. On vous a tout donné, si maintenant on doit revenir chacun de notre côté... Je pense que c'est plus à vous, et à Ecosphère, de faire, vous comprenez ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : J'ai compris. Le CSRPN a rendu un avis. On vous montre des cartes, on vous demande un avis dessus. Si vous jugez que ça n'est pas exactement ce que vous pensez, si vous pensez qu'il faut que l'on revienne dessus, merci de nous le dire. Voilà. Mais on l'a fait : les informations ont été transmises au CSRPN.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Je pense qu'il est important qu'on passe au travail sur la carte. Cela fait quatre ou cinq minutes que les interventions portent sur la carte, donc si cela vous convient, on fait cette présentation de carte, afin de parler de façon plus concrète sur le territoire qui nous concerne.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Yann FRADIN, Association ESPACES : A propos de la lisibilité de la carte, je pense que les routes, on pourrait les retirer. Elles ne sont pas forcément utiles et nuisent à la lisibilité. Pour revenir sur les espaces, là ce qu'on voit... C'est une réflexion générale sur la construction et sur comment on avance dans l'avenir... C'est qu'on voit qu'un certain nombre d'espaces n'a pas été mis car il n'y a pas eu de

démarche de classement de la part des gestionnaires... Je pense au Département des Hauts-de-Seine, où on est très écologique, et au Parc de Saint-Cloud... Or, on voit là l'absence, depuis une vingtaine d'années, de politiques, de l'Etat ou régionales même, de classement systématique, en tout cas de démarche, parce qu'effectivement les gestionnaires, je pense, ne font pas ces démarches-là.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Pour ce qui est des routes, c'est noté. Pour ce qui est de votre remarque, c'est noté aussi. Je tiens à préciser à nouveau que l'analyse a bien été faite avec l'intégralité des espaces. L'occupation du sol est fidèle au 25 millième. Donc ça suppose que la plupart des espaces que vous connaissez sont cartographiés dans la TVB, même s'ils ne sont pas en réservoirs de biodiversité.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : En tout cas on a noté votre remarque. Et effectivement comme c'était précisé, on va mener ce travail d'analyse fin pour vérifier sur certains sites qu'il n'y a pas des choses qui ont été oubliées. La représentante de l'AEV voulait reprendre la parole.

Nathalie MADRID, Agence des Espaces Verts (AEV) en Ile-de-France : Merci. Moi, sur cette carte, c'est bien ce que je disais tout à l'heure, il me semble bien qu'il y a des espaces qui sont importants pour nous, AEV de la région francilienne, puisqu'on les gère et qu'on a des projets de valorisation écologique, qui sont essentiellement en zones urbaines denses. Je pense plus particulièrement, dans le Val d'Oise, aux Buttes du Parisis, qui n'apparaissent pas, et qui sont pourtant un lien important. Peut-être apparaissent-elles dans les connexions, mais c'est un espace extrêmement important entre Saint-Germain et la Forêt de Montmorency. Donc il me semblerait important de le localiser. Et sur la partie orientale de l'Île-de-France, en Seine-et-Marne, suivant le canal de l'Ourcq, il y a un espace, qui est un Espace Naturel Sensible (ENS), dans lequel on a des projets de valorisation, et sur lesquels on a trouvé des espaces remarquables. Donc je trouve dommage de ne pas le voir apparaître, le long du canal de l'Ourcq. Et en connexion, avec les espaces boisés qui remontent vers les buttes de l'Aulnay qui sont indiqués ici. Donc il me semble que sur cette partie de trame, il manque certains éléments. Donc après, j'ai des petites remarques complémentaires, mais je ne vais pas monopoliser la parole. Je vous les retranscris sur la carte.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : C'est noté, merci pour ces précisions. Vous vouliez prendre la parole, Monsieur ? On prendra ensuite encore deux interventions avant de passer en pause.

Guillaume ABAQUESNE, Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons : Ma question va rejoindre un peu ce qui a été dit. C'est vrai qu'on ressent une certaine frustration, car effectivement un gros travail est mené – on parlait à l'instant des buttes du Parisis, et c'est vrai qu'à regarder cette carte, je me pose des questions par rapport aux taches vertes qui figurent sur cette carte sans être légendées. Est-ce qu'il y a quelque chose de particulier par rapport à ça ? Il semblerait qu'une partie de celle qu'on a au nord représenterait pour partie les Buttes du Parisis. J'ai bien compris les critères qui ont été donnés par rapport aux réservoirs de biodiversité. Et je ne vous cache pas que, sur notre territoire, on a deux de ces buttes du Parisis, qui pour nous sont véritablement des réservoirs de biodiversité... Bon, je passerai sur les travaux périodiques et autres, mais ça a été retenu comme tel. Ça ne correspond peut-être pas à tous les critères que vous nous avez donnés. Je veux bien le comprendre, mais d'un autre côté, il faut que l'on prenne compte aussi de tout le travail qui est mené sur les collectivités, pour faire admettre aux populations qu'il y a un certain respect à avoir sur ces espaces naturels sensibles (ils sont régionaux pour ceux-là). Plus récemment, on a un espace naturel sensible départemental qui a été identifié sur une île fleurie qui est à Bezons. Je trouve un peu dommage qu'au regard de ces cartes-là, qu'aucun échelon inférieur ne permette d'établir des réservoirs de biodiversité ordinaire – par rapport à des réservoirs de biodiversité remarquable. Moi, je

connais bien la Forêt de Saint-Germain, et tout le monde sait les problématiques qui y sont liées. Une dernière chose : il faut atténuer les axes de circulation. Mais il ne faut pas les supprimer. Parce que c'est vrai que, par exemple, sur la Forêt de Saint-Germain, c'est important de pouvoir voir cela.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour votre intervention. On n'a pas tellement d'éléments de réponses à vous apporter. Mais on va vous présenter les différentes cartes des sous-trames, avec lesquelles vous aurez peut-être une vision plus complète du travail qui a été réalisé. Cela va peut-être partiellement répondre à vos questions. Mais de toute façon, là encore, on note de façon très rigoureuse ce que vous nous dites. Et on regardera dans les détails les éléments que vous nous proposez. Encore deux interventions seulement sur cette carte, sinon on n'aura pas le temps de voir de manière approfondie les autres cartes ensuite.

Intervenante du public : Je souscris à ce qu'a dit Yann Fradin de l'association ESPACES sur le parc des Hauts-de-Seine. A part quelques parcs de l'est, au niveau de la biodiversité, au vu des inventaires qu'on a, il faudra nous expliquer pourquoi certains espaces sont dits réservoirs de biodiversité et d'autres pas. Je voulais juste préciser par ailleurs que sur Saint-Cloud, il est quand même relié, pas complètement isolé, par le stade de la Marche que l'on vient d'acquérir, et nous on est en train d'aménager les continuités – et notamment des crapauducs – pour que justement au-delà de Saint-Cloud, il y ait cette continuité. C'est une continuité qu'on aménage jusqu'à la Forêt de Fausses-Reposes, pour laquelle on a été lauréat de l'appel à projet du Ministère. Ensuite, je voulais vous demander si le parc de Sceaux était inclus ou non, parce que je n'ai pas bien compris.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : On en a un petit morceau.

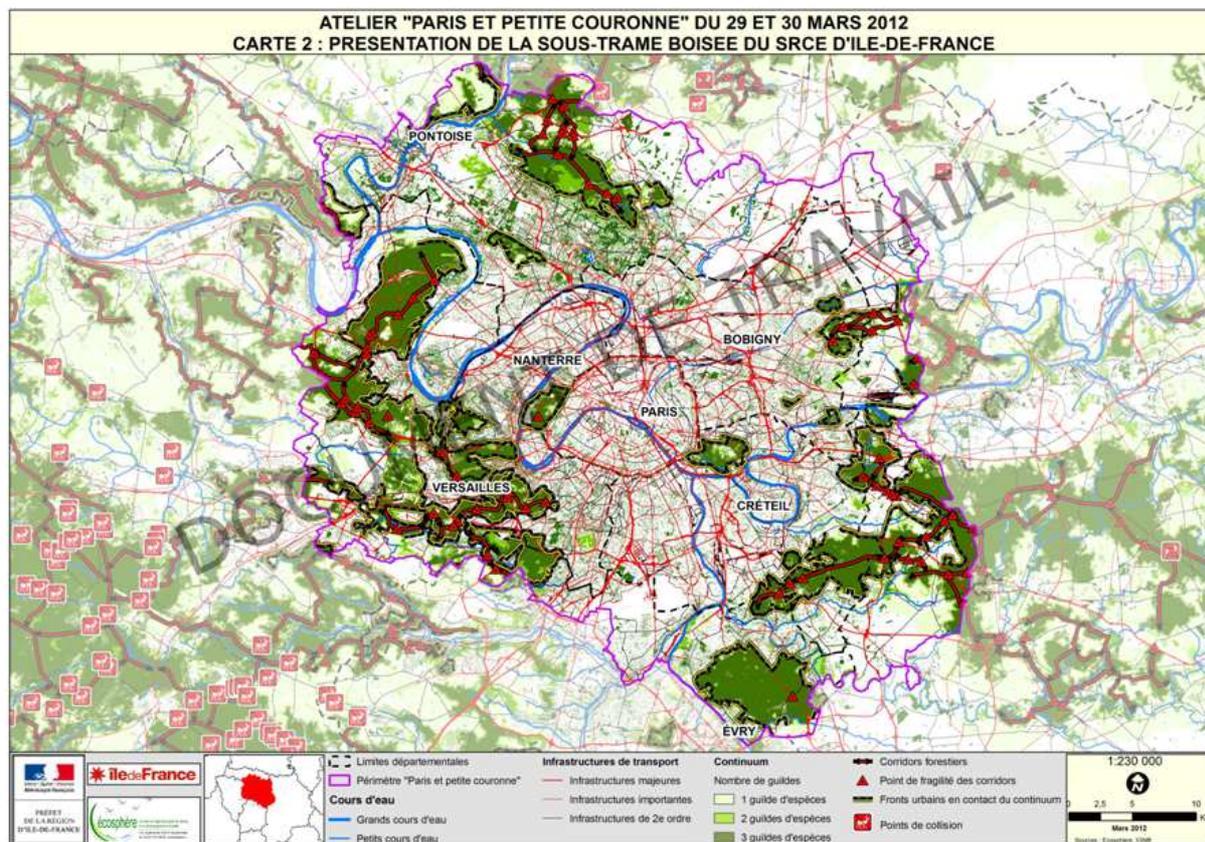
Daniel HANNOTIAUX, Sud Environnement (92) : Une question de méthode. A moins que ça n'apparaisse autrement, sous la forme d'un corridor... Qu'en est-il des coulées vertes ? Et en particulier celle du tissu parisien ? Qui a été aménagée au-dessus de la LGV. Vers Montparnasse. Je pense que ça mériterait d'apparaître sur ce genre de cartes.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Peut-être que cela va nous permettre de glisser doucement vers la suite de cet atelier. On a travaillé sur une constituante de la continuité écologique : les réservoirs de biodiversité, qui ont un statut particulier. Ce à quoi vous faites allusion va ressortir dans d'autres cartes. On parlera plus de corridors, de liaisons, et là, on pourra se reposer la question. Et effectivement, sur cette carte, du fait de son contenu, il est normal que ça n'apparaisse pas.

Roland PELTEKIAN, DRIEE Ile-de-France : Toujours une petite remarque sur le Bois de Vincennes, qui a un site classé, et sur le Bois de Boulogne également... Il y a des enclaves, que vous avez laissées apparaître, qui sont en fait des concessions, qui n'ont pas vocation, théoriquement, à être éternelles, et qui sont au milieu des bois qui constituent des réservoirs de biodiversité. Il serait bon de faire apparaître tout de manière homogène, sans laisser entendre que ces enclaves pourraient échapper à leur rôle de réservoir de biodiversité.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Les réservoirs de biodiversité répondent à une définition administrative. Et donc les périmètres de ces constituants ont été pris en compte. Et s'il y a des enclaves, c'est que le périmètre a été pris comme tel.

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Jean-François DEWILDE, Conseil général des Hauts-de-Seine (92) : Juste quelques remarques. Je sais que ce n'est pas très facile d'exprimer en SIG l'intégralité des renseignements des couches, etc. Les corridors, c'est quand même le point le plus important. Est-ce que les corridors pourraient apparaître dans une couleur autre que les routes ? Ce n'est pas forcément très lisible. Il faudrait un focus sur les points de fragilité des corridors. Ce n'est pas évident de les repérer.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette remarque. Est-ce que, dans cette lancée ?... Allez-y Monsieur.

Claude BIRENBAUM, La Plateforme : Une question technique aussi. Serait-il possible d'avoir les cartes détaillées ? Les détails de ces cartes-là ?

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Sur ce point, est-ce qu'on peut apporter une réponse, peut-être du côté de la maîtrise d'ouvrage ?

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Vous l'avez vu, nous vous présentons pour l'instant des documents qui sont à une échelle différente de celle du document final. Puisque là on est au 1/230 000ème. Ce sont des documents de travail, qui n'ont pas à figurer en tant que tel dans le schéma. L'idée est de travailler à une échelle plus fine, et surtout d'accompagner le SRCE d'un outil de connaissances qui sera mis à disposition pour faire l'exercice que Thomas

Sauzon évoquait, c'est-à-dire aller à des échelles plus fines. Mais pour recueillir votre avis aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous fournir d'autres documents. C'est-à-dire que les contraintes techniques font que nous ne pouvons, en ayant conscience des limites de cet exercice, vous présenter que cette échelle aujourd'hui.

Claude BIRENBAUM, La Plateforme : Vous avez parlé d'un Extranet. C'est à ça que vous faites allusion ?

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : L'Extranet est une plateforme d'accompagnement des ateliers, thématiques et territoriaux, où sont mises à votre disposition ces cartes-ci.

Claude BIRENBAUM, La Plateforme : L'objet de ma question était : nous, les associations, nous avons besoin d'une autre échelle pour avoir une influence.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Peut-être comme élément de coordination, avant de laisser la parole : sur les échelles, il y aura de toute façon un seuil au-delà duquel on ne pourra pas aller. La cartographie est faite à l'échelle régionale. Et des réservoirs ou des corridors qui auraient toute leur place à une échelle locale n'ont pas vocation à figurer dans le SRCE, qui, lui, présente une vision régionale du travail, mais donne surtout un cadre qui permet ensuite de faciliter la déclinaison à l'échelle locale de son contenu.

Anne DE GOUZEL, Conseil général des Hauts-de-Seine (92) : Pour bien comprendre, ce qui est dessiné en corridor, ce sont les corridors qui seraient retenus dans le cadre du SRCE. Il y a des endroits où il n'y a rien, et quand on regarde la carte, il faudrait peut-être mettre les choses en relation... On ne peut pas dire que c'est ce qui existe, puisqu'ils sont déjà fragilisés par endroit. Ça, c'est pour bien comprendre ce qui est fait. Ensuite, par exemple, tout à l'heure, on avait une illustration : le parc de Sceaux qui était dans une langue de biodiversité, et là qui se trouve complètement isolé. C'est donc pour comprendre ce qui est considéré comme corridor et ce qui ne l'est pas. Sachant que j'ai regardé ailleurs, et que dans les autres cartes de sous-trames, il n'apparaît pas.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Alors, pour répondre très clairement, le parc de Sceaux n'était pas dans une langue de biodiversité, mais dans un réservoir de biodiversité. Ce qui n'implique pas forcément qu'on ait des fonctionnalités qui amènent à dessiner un corridor. Je tiens à préciser qu'on n'a pas représenté l'intégralité des corridors, parce qu'on est au 230 millième. Accessoirement, ce sont des cartes qui sont encore en cours de constitution. Donc effectivement, vous avez raison, au 100 millième, on est voué à en faire apparaître d'autres, sûrement avec des symboles différents suivant leur degré de robustesse. Et qui permettront de distinguer des choses dont on sait qu'elles sont compliquées. Je tiens à préciser également que les continuums sont des espaces de circulation. Donc les corridors ont été isolés de manière à en faire ressortir la substance. Mais là où on a du vert, globalement cela veut dire que ça circule.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Un représentant de la DRIEE avait levé la main.

Roland PELTEKIAN, DRIEE Ile-de-France : Ne serait-il pas bon de distinguer les corridors dont la faisabilité est actée, des corridors plus prospectifs, qui demandent des aménagements particuliers ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Tout à fait, ça corrobore ce que j'ai dit à Madame tout à l'heure.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : En tout cas merci de nous alerter sur ce point.

Lionel BENARD, SIAAP et Bassin de la Bièvre : Une question. C'était pour savoir, les projets d'aménagement éventuels sont-ils pris en compte dans ces cartes ? Je pense par exemple au projet de forêt à Pierrelaye. Et une fois constituées, comment ces cartes vont-elles « vivre », derrière ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Je parle sous le contrôle de Thomas Sauzon. Les projets sont effectivement pris en compte, même si là, on est sur de l'existant, sur l'existant des corridors actuels. Pierrelaye par exemple, dans un autre atelier on le voyait bien, ici il n'apparaît pas encore en forêt, parce que ça n'est pas encore le cas aujourd'hui. Mais en tout cas les cartes nous permettaient de le situer et de le localiser comme projet, même si on ne le voit pas sur la carte aujourd'hui. Les projets d'aménagement d'urbanisme sont également pris en compte dans la réflexion. Mais là encore, c'est peut-être quelque chose qui n'apparaît pas bien aujourd'hui, parce que là, c'est de l'existant, mais en tout ça nous permet déjà de voir par la suite, quand on placera un projet d'aménagement sur cette carte-là, si on est au milieu d'un corridor, d'un continuum. Donc tout ça est en train de se mettre en place. Par ailleurs, à propos de la réactualisation des cartes, le SRCE sera adopté pour 6 ans ; pendant ce temps-là, les cartes ne seront pas réactualisées chaque année, mais il y aura un travail par la suite, quand le SRCE sera écrit. On intégrera plein d'informations, qu'on va récupérer aujourd'hui ou à d'autres moments. Mais une fois qu'il sera sorti, il sera actualisé six ans après dans la mesure du nécessaire.

Guillaume ABAQUESNE, Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons : Si j'ai bien compris, le rendu final du SRCE sera au 100 millième.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Oui, c'est ça.

Guillaume ABAQUESNE, Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons : D'autre part, j'aurais voulu savoir les critères que vous avez retenus pour cette carte pour définir les « fronts urbains en contact du continuum ».

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Il y a un travail avant tout de cartographie. On a une occupation du sol qui nous précise le monde urbain. On a aussi la prise en compte de projets, autant qu'on peut, pour définir les zones de contacts entre la sous-trame forestière et le monde urbain. Alors, évidemment, c'est mobile, et la difficulté sur la carte est de représenter la prospective des dynamiques.

Guillaume ABAQUESNE, Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons : C'est un peu gênant, de ce point de vue.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : La 4^{ème} dimension est la plus difficile à prendre en compte.

Guillaume ABAQUESNE, Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons : C'est vrai qu'il y a des zones qui ne sont pas si *open* que ça.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors, n'hésitez pas à nous le signaler sur la carte. Si vous repérez des secteurs, vous pouvez les entourer, éventuellement coller le post-it à cet endroit-là. Et surtout, on va tout à l'heure vous rappeler les adresses-mails auxquelles vous pouvez continuer d'écrire. On est ouvert à toute contribution incitant à des modifications sur la carte. Tout ce que vous nous dites, on essaie de voir ensuite comment on peut l'intégrer.

Philippe JACOB, Agence d'Ecologie Urbaine – Ville de Paris : Effectivement, par rapport aux échelles et à la prise en compte de ce que font les différentes collectivités territoriales pour ce SRCE, la Ville de Paris a voté à l'unanimité son Plan Biodiversité au mois de novembre 2011. Sur 30 actions,

cinq sont dédiées au SRCE. Et ce sont les 5 premières actions de ce Plan. La Ville de Paris a donc un rôle à jouer dans la démarche SRCE. Un rôle à jouer dans les bois, on le voit, un rôle à jouer aussi par rapport à sa ceinture verte. C'est-à-dire que la ceinture qui prend en compte les talus du périphérique, la petite ceinture ferroviaire, tous les espaces verts se situant entre ces grandes infrastructures, doivent être, la Ville en a décidé ainsi, inclus dans le SRCE. Alors, tout ce travail qui est engagé par la Ville, est-ce qu'il sera bien pris en compte ? La Ville de Paris connaît son rôle au cœur de l'agglomération, par rapport aux autres collectivités. On a parlé des Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis... On a des collègues, des travaux sont lancés en Seine-et-Marne, Val-de-Marne, pour rétablir les continuités écologiques. Et surtout parce que les espèces ne décident pas vraiment de rester à 40 km de Paris, mais certaines – cerfs, chevreuils... peut-être qu'on en est pas encore là dans l'utopie – mais un certain nombre d'espèces passe par Paris, et il y a un rôle, un potentiel pris en compte, on a besoin d'être pris en compte dans le SRCE, pour éviter la destruction des milieux qui existe encore aujourd'hui.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Pour répondre, au moins partiellement. Certains des éléments que vous avez évoqués reviendront quand je parlerai de la trame herbacée, notamment les talus. Par rapport aux éléments boisés, on a bénéficié d'un travail très fin de l'IGN, du coup, les talus qui sont parfois boisés ont également été pris en compte. par-contre il y a un problème d'échelle, on est au 230 millième parce que ce sont les contraintes de l'atelier, mais l'intégralité des espaces boisés a été prise en compte, donc quand on s'approche plus dans la carte, on se rend compte que les espaces boisés sont extrêmement importants. On n'a pas de cerfs, de chevreuils, mais on a une autre faune susceptible de nécessiter des espaces boisés. Voilà.

Yann FRADIN, Association ESPACES : Pour prolonger l'intervention sur le « front urbain »... Effectivement, a-t-on une définition du « front urbain » ? Dans le SRCE, est-ce qu'on pourrait l'avoir ? On voit bien qu'il y a des endroits où il n'y a pas de front urbain. Dans certains grands espaces, vous avez défini effectivement la présence de continuums, avec des zones pavillonnaires, etc. Donc, de ce point de vue-là, on peut penser que d'autres endroits pourraient aller dans ce sens-là. Je pense notamment à la Forêt de Rueil-Malmaison, où on a un parc naturel urbain. C'est un outil, qui certes n'est pas encore reconnu nationalement, et qui reste à développer, mais qui inclut une charte... Voilà un peu à quoi ça sert de créer des outils, j'irais un peu dans le sens de la Ville de Paris, pour dire que, tel que c'est là, grosso modo, il semblerait que toute une série d'actions soit niée, et donc qui vont défavoriser, puisque lorsqu'on va se retrouver en contentieux, ou dans n'importe quel point d'urbanisme, on va dire que ce n'est pas compatible avec SRCE... Je caricature, mais on est quand même un peu là-dessus. Et dernière chose, sur cette question de « front urbain », ça doit être à l'ouest de Rueil, il n'y a pas de continuum, là il y a une route. Elle est en rouge à cette échelle-là, donc elle doit quand même être assez importante. Et on dit qu'il n'y a pas de rupture de continuum ; et à l'inverse, sur les berges du Bois de Boulogne, et tout le long de la Seine, certes il y a une route, mais des bandes très végétales accompagnent la route et la Seine, donc je pense qu'au niveau du Bois de Boulogne, il faut supprimer la rupture, le « front urbain », tout le long de la Seine – sauf à définir que la moindre route est un « front urbain », et dans ce cas, les routes traversant un espace vert seront considérées comme « front urbain » aussi.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Alors, le « front urbain » était représenté pour coller au plus à l'idée de densité directe entre l'urbanité, l'urbanisme, et le continuum forestier. Je précise qu'on a fait ça à partir d'une interprétation cartographique et de données connues, et que si vous avez des précisions pour nous dire : « là, on sait que ce n'est pas si radical que ça à prendre en compte ». Moi, ce que je retiens des remarques, et vous êtes le 5^{ème} atelier réalisé, je fais mon autocritique, je pense que le « front urbain » est, du coup, représenté de manière un peu trop radicale. Ce n'est pas un point de blocage complètement imperméable. Et on l'a représenté pour illustrer une

certaine idée d'enclavement ne permettant pas à certaines catégories de faune terrestre de se déplacer correctement. Alors, évidemment, des milieux herbacés peuvent mettre en contact. N'empêche que les données naturalistes dont on dispose n'entrent pas – ça, je suis désolé mais je ne peux pas toujours dire oui à 100% des connexions que vous indiquez – ce n'est pas parce qu'il y a du vert que ça passe. Ce n'est pas si simple que ça. On sait que des endroits sont très contraints, et où ça passe. J'ai une idée en tête, au niveau du contact avec le Val Maubuée, où l'on sait que ça ne passe que par un secteur, extrêmement urbanisée. Là, le hasard fait qu'on y a fait des études, donc on sait. On a utilisé des études du monde associatif, de services de l'Etat et de collectivités pour qu'on colle au mieux. Voilà, ce n'est pas parce qu'il y a du vert que ça circule. Alors, les oiseaux peuvent passer, parfois, simplement ils sont difficilement discriminants puisqu'ils volent, ils ont des ponts aériens, et du coup on a un potentiel de connexions infini et pas discriminant et donc difficile à représenter.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette réponse. Vous vouliez prendre la parole pour l'AEV.

Nathalie MADRID, Agence des Espaces Verts (AEV) en Ile-de-France : Sur le front urbain du Territoire des Deux Seine, il faut savoir qu'il aura un impact sur le document du Schéma directeur. On sait bien que sur le Schéma directeur, pour les espaces boisés de plus de 100 ha, il y a une bande de lisière de 50 mètres. Ce front urbain pourra avoir une répercussion en termes de planification – ce qui est très intéressant. Sur les bois que je connais, effectivement ce front urbain est concret sur la totalité de ce que je connais. Sur la partie des connexions des corridors boisés, là aussi cette représentation va permettre de guider l'action publique pour reconnecter certains espaces entre eux. Donc je vois là tout l'intérêt de voir cette dimension-là représenter sur cette carte. Je vous remercie.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. La définition de « front urbain » qu'il y a sur ces cartes n'est pas exactement celle qu'il y aura dans le SDRIF évidemment. Peut-être pour ça d'ailleurs que Thomas Sauzon disait que le terme ou le concept n'était pas suffisamment clair. Mais effectivement, le concept qu'il vous a expliqué fait sens. Par ailleurs, on n'a pas répondu à la question de Yann FRADIN qui demandait ce qu'il advenait de certains classements, certains sites qui ne seraient pas intégrés là-dedans. Encore une fois, on est sur ce qui circule aujourd'hui, sur là où il y a un continuum. Il ne faut pas hésiter à noter tous les points à relever, notamment le parc urbain dont tu parles. Il ne faut pas hésiter à le noter car, en effet, ce n'est pas parce que ça ne passe pas aujourd'hui qu'on ne pourra pas, dans le SRCE, par la suite, dire : « ça ne passe pas aujourd'hui, mais ça doit passer demain, c'est un enjeu du SRCE, il y a des continuités entre ces zones-là. »

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Pour compléter et corroborer, je suis entièrement d'accord, et nous sommes nous-mêmes extrêmement modestes par rapport à notre travail. C'est trop facile de faire des traits dans tous les sens. Nous-mêmes, on sait que parfois il peut manquer une connexion, entre le Val Maubuée et les territoires plus à l'est, c'est un très bon exemple. Parfois, on aura des connexions à des endroits totalement improbables, et qu'il n'est évidemment pas possible de modéliser. Donc si demain, vous nous dites : « là, je sais qu'il y a une connexion », évidemment qu'on la prendra en compte. Les corridors représentés ici ne sont pas que issus de notre travail. Mais sont également issus d'une lecture critique de l'ensemble des études qui ont été réalisées, et des Fédérations de chasse (fédération de chasse de la Ville de Paris, etc.). On a également pris en compte des éléments issus du terrain, on a rencontré les fédérations de chasse, on a rencontré beaucoup d'acteurs, qui nous ont dit : « Là, oui. Là, non. Là, peut-être. »

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On va peut-être encore prendre deux interventions sur cette carte. Après, on récapitulera rapidement ce qui s'est dit. Avant de passer aux autres cartes.

Colette ALCAYDE, Nature et Environnement : Je représente aujourd'hui mon territoire (commune de Fresnes), qui est à l'extrémité du Val-de-Marne. J'ai une angoisse. Il y a des endroits qui, à mon sens, fonctionnent, et qui ne sont pas identifiés. Je prends un exemple près de chez moi. Le long de l'A86. Il y a des friches, préservées pour une deuxième étude de l'A86. Il y a notamment un terrain vacant, où j'ai vu passer une linotte mélodieuse. Ça fonctionne comme corridor à mon sens. Mais il n'y a pas d'inventaire. Et il n'y en aura pas. Parce que le maire a identifié, a fait réaliser des études sur ce secteur, et il n'y aura pas d'inventaire. Dans certains secteurs comme ça, on sait qu'il y a quelque chose qui fonctionne. Mais on ne sait pas, il n'y aura pas d'évaluation. Si on en fait une dans six ans, ce sera trop tard. Ces terrains vont être mobilisés, notamment dans mon secteur, il y a beaucoup de terrains qui fonctionnent, parce que, comme on est en bout de territoires, il y a beaucoup de choses qui fonctionnent et qui ne vont pas être établies. Et qui vont être mobilisées dans le cadre des contrats et des directives territoriales d'aménagement. Parmi ces contrats, il y a déjà un contrat cancer-campus, qui concerne ces terrains vacants qui vont être densifiés.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : N'hésitez pas à les signaler sur la carte.

Colette ALCAYDE, Nature et Environnement : Il y a une certaine urgence, et il n'y a pas eu d'évaluation, donc ça n'a pas pu être pris en compte, parce que justement il y a un blocage des scientifiques, qui considèrent qu'en ville, il ne se passe rien. Or, il y a de toutes petites surfaces. Il y a trois arbres, et deux ou trois buissons. Mais qui fonctionnent. Il y a vraiment des choses qui se passent.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Du coup, ce qu'on vous propose, c'est vraiment de le noter. Et puis, c'est pour ça qu'on vous fait venir, justement pour compléter, pour avoir la parole, en complément des données.

Colette ALCAYDE, Nature et Environnement : Il faudrait inventer, proposer une espèce d'outil, pour qu'on puisse identifier, peut-être pas dans ce Schéma régional-là, puisque c'est un peu parti, mais pour identifier, pour qu'on préserve pour les futurs SRCE, identifier une sorte de zonage, où c'est un périmètre qu'il faudrait étudier. Il faudrait avoir un avis, il faudrait étudier la chose. Peut-être avoir un zonage d'attente, parce qu'on va détruire des choses, sans les connaître. C'est ce qui se passe en fait, un petit peu partout.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Sur ce point, c'est entendu. Le SRCE a aussi vocation à identifier les connaissances à acquérir. Peut-être pas de façon aussi précise. Mais on peut en tout cas identifier des problématiques sur lesquelles il faut encore travailler. Alors, on va prendre les deux dernières interventions.

Une intervenante du public : Mon intervention est complémentaire. Pourquoi ne créerait-on pas une nouvelle carte, qui reprendrait toutes ces petites zones urbaines. Car on ne voit rien, sur ce genre de cartes. On ne connaît pas la densité du maillage. Et pourquoi ne pas fournir une carte qui donnerait la densité d'arbres, ou de haies, etc. Cela ferait peut-être une mosaïque... Et cela permettrait peut-être de déterminer des sous-sous-corridors, des sous-sous-espaces, qui sont entre tous ces grands espaces déjà identifiés, et qui pourraient peut-être aider par la suite pour le plan d'actions des communes qui auront des PLU et devront identifier des zones au sein de leur territoire, renforcer cette trame, la préserver, etc.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Merci, c'est une très bonne remarque. C'est un travail qu'on a fait pour les mares et les zones humides. Je pense que c'est une bonne idée pour l'étude des densités d'arbres dans le tissu urbain dense.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie. Une représentante de la Ville de Paris.

Cedissia DE CHASTENET, Ville de Paris : Mon propos sera complètement dans la ligne de ce qui vient d'être dit. Il me semble que, dans cette carte, on dispose déjà d'un outil, qui est le nombre de guildes, qui n'est pas très explicite. On ne distingue pas très bien où sont les verts clairs, les dégradés de verts. Et justement, d'avoir ce dégradé plus présent permettrait d'envisager précisément des corridors... Il me semble qu'il y a quand même des endroits qui pourraient apparaître en vert clair et qui ne le sont pas... Enfin, c'était pour savoir comment vous avez travaillé exactement...

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : En ce qui concerne la sous-trame forestière, nous avons utilisé... En fait, toutes les sous-trames ont été approchées via trois guildes. Les trois guildes ont été modélisées séparément. En fonction des modalités connues de dispersion pour ces espèces-là. Pour la forêt, on avait : la grande faune (chevreuils, sangliers, etc.) ; on avait les chiroptères, chauves-souris, etc. ; et on avait des insectes, papillons, etc. Ils ont été simulés. Comme je l'ai dit, en ce qui concerne le cœur d'agglomération, de fait de sa centralité très forte, on y a rajouté, en plus, pour retirer ce biais, tout le tissu arboré. Je pense qu'une analyse complémentaire – et c'est l'objectif de ce genre d'atelier, de faire bouillonner nos esprits ensemble – ou une représentation différente pour le cas de l'agglomération serait intéressante. L'analyse que l'on fait classiquement en géographie et en écologie pourrait être un moyen, par contre sortir un corridor d'un tissu conjonctif, on risque de tomber dans la TVB un peu... Ce qu'il faut, c'est définir des secteurs un peu plus fonctionnels, mais définir des corridors au milieu d'un tissu conjonctif, ce n'est pas possible.

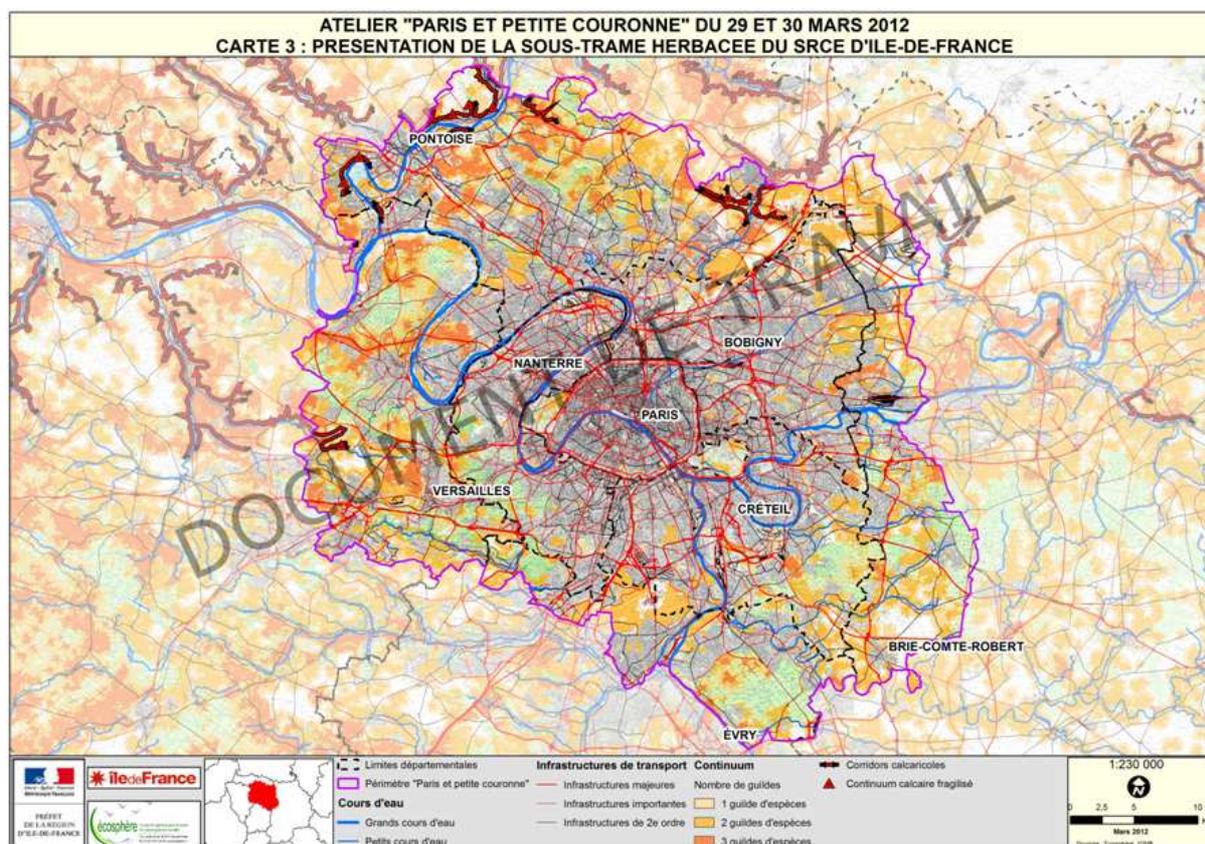
Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : En tout cas, on note l'idée qu'en termes de représentation, il y a une réflexion à approfondir en termes de lisibilité des cartes, et une explication à fournir sur les guildes.

Cedissia DE CHASTENET, Ville de Paris : Je pense qu'il faudra être très vigilant sur la temporalité des cartes. Avoir des cartes qui présentent l'existant. Et d'autres qui montreraient ce qu'il faudrait faire. Pour le coup, il risque d'y avoir des confusions. Enfin, je ne sais pas, je réfléchis un peu, comme ça... Si on mélange un peu l'existant et ce qu'il faudrait améliorer, ou faire à l'avenir, je ne sais pas comment ça peut se traduire.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : C'est tout à fait vrai.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Pour résumer un petit peu, et on va ensuite passer à la suite. Il y a des remarques de forme, très importantes, concernant les couleurs ou les termes de la légende (« front », « guildes ») et la distinction entre continuités existantes et à créer, une réflexion à engager là-dessus, et, enfin, la prise en compte des projets, ainsi que la prise en compte de toutes les échelles.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée



Frédéric MALHER, CORIF : Petit point technique, à propos de la couleur de la carte. Une guildes en orange, deux guildes en orange, trois guildes en orange, ça fait beaucoup d'orange. Par ailleurs, vous m'avez tendu la perche avec Roissy. Parce que déjà avec les réservoirs de biodiversité, j'avais noté qu'il n'y avait que des espaces boisés, et qu'il n'y avait rien – ou peut-être que j'en ai raté – qui concernait les friches. Or, Roissy, effectivement, ou du moins dans sa partie orientale, est laissée à l'état de friche pour le moment, et est un lieu incroyablement riche. Je voulais savoir s'il était possible de faire de cette zone-là plus qu'un corridor, mais même un réservoir. Deuxième point, le long du canal de l'Ourcq, il y a une zone très intéressante pour les oiseaux. Donc ces zones humides, qui sont déduites que vous avez signalées, à l'est de toute cette zone à l'est de Claye-Souilly... Qui commence effectivement dès Paris... Et c'est une zone extrêmement intéressante. Le bord de la Beuvronx.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie de nous alerter sur ce point-là, et on fera le travail de recherche pour voir comment ces informations peuvent faire évoluer la cartographie.

Yann FRADIN, Association ESPACES : Il y a vraiment un problème de lisibilité sur la carte. Je ne sais pas comment ça peut être résolu. C'est vraiment un problème. J'ai par ailleurs une interrogation sur la manière dont ont été sélectionnées les zones. Si l'on prend un bout de Boulogne-Billancourt, qui est en guildes 1, donc c'est une friche où il n'y a pas un brin d'herbe, où c'est bétonné, bon il y a un parc au-dessus, mais je ne sais pas d'où vous tenez ça, c'est la boucle sud des Hauts-de-Seine, en orange clair, d'après ce qu'on verrait. Donc ça nous interroge vraiment très fortement sur l'origine de cette information. A l'inverse, on n'a rien sur l'Île Saint-Germain, alors qu'on a tous les parcs autres que les grandes forêts. Ça m'étonne par rapport à tout le discours qu'on a eu au début sur les

espaces boisés, les réservoirs de biodiversité. On se retrouve à présent avec la Forêt de Meudon par exemple, qui n'aurait qu'un peu d'orange clair, et d'orange moyen, donc la guildes 1 et le guildes 2, et qui serait un grand réservoir de biodiversité. Donc vraiment ça me dérange, on a de grandes forêts qui ne sont pas réservoirs de biodiversité, alors que d'autres parcs qui devraient être de grands réservoirs de biodiversité – je pense au parc de Rothschild qui jouxte le Bois de Boulogne... Enfin, point de vue purement technique : concernant les Schémas de circulation douce, on a les mêmes problèmes que pour les chartes, d'avoir ce qui existe aujourd'hui et ce qui reste à faire, donc c'est vrai qu'on pourrait l'utiliser, avoir une temporalité est fondamental, c'est avoir l'état des lieux pour le protéger déjà, ou au moins faire attention, et ensuite avoir un guide pour les collectivités ou pour chacun pour travailler. Et moi ce qui m'étonne, c'est que l'énorme travail qui a été fait par les Hauts-de-Seine, sur les continuités écologiques, que vous n'avez pas eu visiblement, puisque des corridors écologiques qui ne sont pas infrarégionaux, je ne parle pas de micro-corridors, trois ou quatre grandes continuités écologiques dans les Hauts-de-Seine, n'apparaissent pas. On n'en retrouve pas du tout dedans, puisqu'il n'y a pas de corridor écologique identifié dans les Hauts-de-Seine, quasiment.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Je vais laisser Thomas Sauzon vous répondre. Sur la question que vous posiez sur le fait que certaines zones de biodiversité ne correspondent pas forcément à celles du plus grand nombre de guildes d'espèces. Il va vous répondre là-dessus. Pour ce qui est du reste, encore une fois, on note, on vous remercie de nous signaler des sources, des informations... Et on signale que l'étude sur les continuités écologiques dans les Hauts-de-Seine a été prise en compte. On aura par ailleurs une vigilance à vérifier ce que vous nous dites sur les corridors à tel ou tel endroit.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Très rapidement, concernant la boucle sud. Il y a peut-être eu un décalage entre l'information d'occupation du sol dont on dispose... Je vous rassure tout de suite, on n'a pas pris le temps de dessiner chaque habitat en l'état actuel des choses. On a utilisé les données qui étaient disponibles. Et donc oui, il se peut que localement, il y ait des incohérences, et dans ce cas, effectivement on les note. Pour ce qui est de la temporalité, effectivement les choses sont dynamiques, elles ne sont pas fermées dans le temps, elles évoluent, on cherche à les prendre en compte au maximum, mais on ne peut pas présumer de ce qui va se passer dans l'avenir, ça serait malhonnête intellectuellement. Il y a des gens qui le font, de l'imaginer, mais justement, ce n'est pas l'état de fonctionnement. Et du coup ça veut dire qu'on risque de prendre les mauvaises décisions dans les opérations à faire. Par-contre, là où c'est positif, c'est que cette temporalité peut nous aider à choisir des opérations qui feront que ça fonctionne ensuite. Donc en fait, on est toujours dans cette articulation. Après avoir pris toutes vos remarques, les avoir analysées, après avoir regardé les enjeux, il faudra qu'on arrive à de l'opérationnel. Et donc là, ça va nous demander de nous projeter dans le temps. Enfin, concernant les réservoirs de biodiversité, encore une fois, il ne faut surtout pas surestimer leur importance dans le réseau. Les réservoirs dans le cœur d'agglomération, le Monsieur du CORIF l'a bien dit, sont globalement plutôt boisés ou forestiers, donc on n'est pas dans la plaine de la Crau, des choses comme ça, où il y a de grands espaces de steppes herbeuses, donc on a extrait le potentiel de réservoirs de biodiversité en milieu herbacé.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci.

Anne DE GOUZEL, Conseil général des Hauts-de-Seine (92) : Je m'interroge sur la perception que vont avoir les élus quand ils verront cette carte-là, puisque finalement il n'y a pas de continuité herbacée en cœur d'agglomération. Je ne sais pas si ce n'est pas un peu contre-pédagogique. Vous voyez, il y a des continuités en périphérie, on voit des corridors, mais bon... Je ne comprends pas bien cette carte.

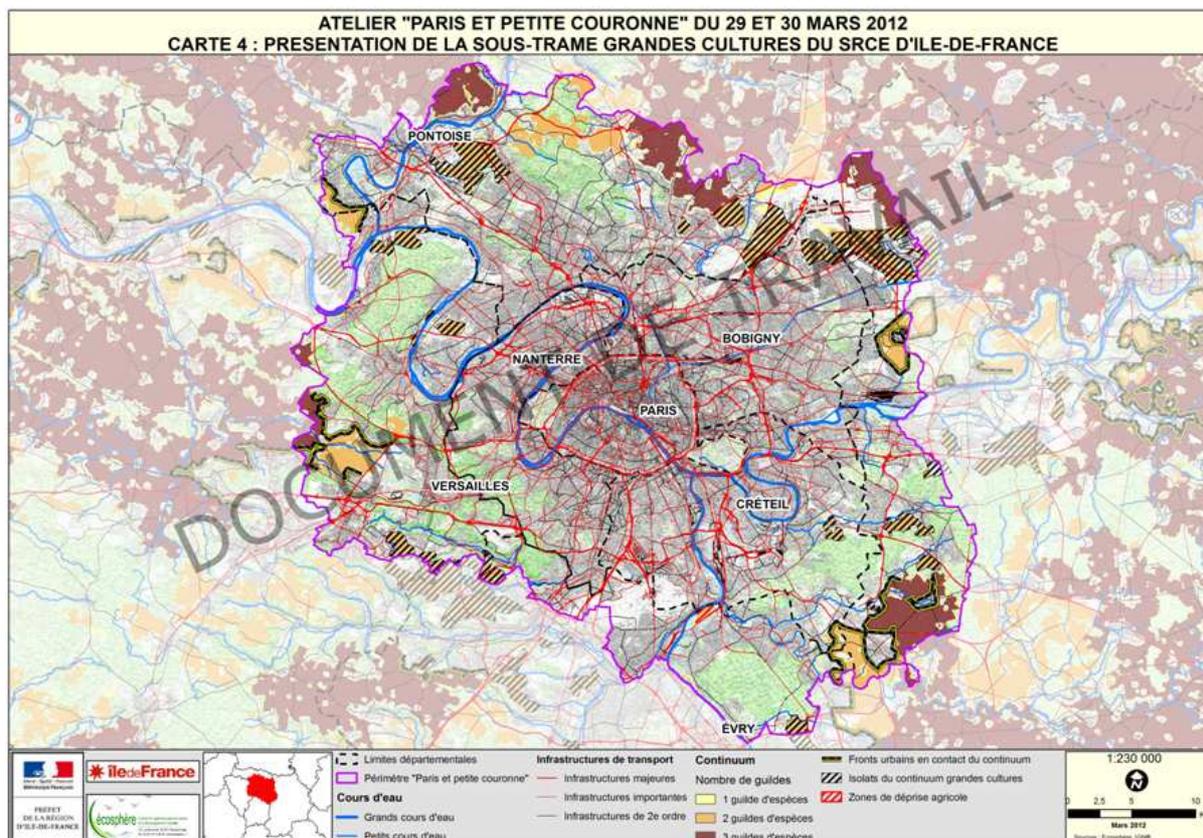
Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Effectivement, il y a ce sujet-là, donc c'est intéressant de savoir ça. Il n'y aura pas ces cartes-là dans le SRCE. Par-contre pour ce qu'on va produire, il faut qu'on prenne ça en compte. Cela peut peut-être être réglé en partie si on ne se base pas que sur l'existant, mais aussi sur les zones qui nous paraissent intéressantes à prendre en compte, pour dire que si aujourd'hui il n'y a pas de corridors, ce n'est pas pour ça qu'il n'en faut pas. Ça règle une partie du problème. Mais en tout cas, on a bien conscience que la faune herbacée, cela parle aux élus... Bon, sur d'autres territoires, on nous a dit que la sous-trame herbacée était trop optimiste. Donc c'est bien, on navigue entre les deux. Par-contre effectivement, quand on va refaire les cartes, il faut que l'on ait cela en tête. Et qu'effectivement, sur cette zone-là, on sache qu'il y a vraiment un enjeu fort à montrer qu'il ne se passe pas rien.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie. Donc, le représentant de la DRIEE pour le paysage.

Roland PELTEKIAN, DRIEE Ile-de-France : Je rejoins les remarques qui ont été faites. Sur les espaces aéroportuaires, notamment sur Roissy, on peut se poser même la question en bordure d'Orly, en bordure de ces grandes infrastructures, parce qu'il existe, au demeurant, comme cela a été souligné, une série de chapelets d'espaces verts qui existent au niveau des espaces herbacés. Et à ce titre, sur cette carte, plus que sur les autres, on a vraiment une frontière régionale, qui est exprimée fortement sur cette carte, le principe de corridor déborde de la région francilienne. Ce qui serait bien c'est d'avoir aussi même si je sais que ça peut être politiquement délicat, d'avoir quand même des jonctions de corridors en limite régionale. On voit bien qu'il y a des continuités interrégionales. Je pense au Triangle de Gonesse.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces remarques. Elles alimenteront une réflexion sur ce sujet.

Echanges relatifs à la sous-trame grandes cultures



Cedissia DE CHASTENET, Ville de Paris : J'avais une question très courte. Est-ce qu'on considère que les grandes cultures qui sont traitées en phyto peuvent présenter des continuités écologiques avec forte biodiversité ? J'avais retenu que dans les grands plateaux, il y avait très peu de biodiversité.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : C'est une remarque assez fréquente. Je vous remercie de la poser, comme ça je vais pouvoir y répondre tout de suite, et ainsi éviter qu'on me repose la question. Ce n'est pas une carte d'occupation des sols. C'est une carte de capacité de dispersion dans les espaces de grandes cultures. Ce n'est pas une carte de la richesse spécifique au sein de ces territoires. C'est une carte de capacité de dispersion. Ça veut dire qu'on considère que la faune en grandes cultures, qui paraît se maintenir, est présente et se disperse sur ce territoire. On considère que les busards peuvent être présents au-dessus d'un certain seuil de surface et peuvent se disperser. Et que les oiseaux, les autres petits oiseaux, sont présents, et sont susceptibles de se disperser. Evidemment, la gestion agricole, les techniques de production, sont très importantes. Ça veut dire qu'il faut les prendre en compte, mais via des mesures et outils. On sait que sur les parcelles cultivées en bio on a globalement une qualité en termes de biodiversité qui est nettement supérieure. Et donc il faut favoriser des manières de produire, dans l'agriculture, qui soient favorables à la biodiversité. Ce n'est pas une carte de la capacité d'accueil de la biodiversité, mais c'est une carte de la capacité de dispersion et du mode de fonctionnement de la faune qui existe actuellement au sein de ces espaces-là.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Cette partie-là de la réflexion sera couverte par les outils de mesure. La cartographie ne traduit pas les outils de gestion.

Cedissia DE CHASTENET, Ville de Paris : Du coup, je ne comprends pas comment vous représentez la dispersion ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : J'ai envie de dire, à l'instar des autres habitats, et ça, c'est issu de la recherche en biologie et en écologie, que les espèces ont des besoins spécifiques en termes de surface du territoire, ont des modalités de dispersion en fonction du type d'habitat. Et donc ça prend cela en compte. Notre bureau d'études fournit des études depuis pas moins de trente ans. Et on a un recul important sur des modalités de dispersion, par l'exemple du busard, on a pris en compte les travaux issus de la recherche, mais aussi issu de travaux que nous avons menés sur des plaines dans l'ouest de la France, sur l'instabilité en fonction de l'éloignement de l'urbanisation... il faut dire que même si les grandes plaines agricoles ne sont pas très riches en termes de biodiversité, n'empêche qu'elles abritent des espèces identifiées par le Museum comme discriminante, pour le SRCE, et là je pense au busard cendré et au busard Saint-Martin. Et ces deux espèces sont, en l'occurrence, présentes dans ces espaces-là. Donc, effectivement, ce n'est peut-être pas aussi riche que la super zone humide, avec plein de réseaux, plein d'insectes, mais il n'empêche qu'il y a des espèces du SRCE qui sont dedans.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : J'espère que cela répond à vos questions. S'il y a encore des petits points sur lesquels vous voudriez revenir, n'hésitez pas à venir voir Thomas à la fin de la réunion. Je dis ça comme petite astuce, parce qu'on a besoin de temps. Ce sont de premiers éléments, mais n'hésitez pas à revenir vers nous tout à l'heure.

Nathalie MADRID, Agence des Espaces Verts (AEV) en Ile-de-France : J'avais une question relative au seuil de représentation dans la sous-trame de grandes cultures. On voit que certaines espèces ont été représentées en milieu périurbain et intra-urbain, avec des surfaces dont on imagine à peu près qu'elles doivent faire une cinquantaine d'hectares. Par-contre, d'autres secteurs n'ont pas été identifiés avec des constructions. Quels critères ? Je pense autour de Chelles, on est sur des parties où on a encore un peu de production. Donc, quels critères ? Ensuite, une question sur la déprise. Vous évoquiez un futur port, comme zone de déprise. Par-contre, il y a des isolats de continuum qui vont être aussi urbanisés, et là vous n'identifiez pas de zone de déprise. Quelle est la temporalité ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Alors, première question par rapport au seuil de lisibilité, c'est celle du 25 millième. On n'a pas inventé de données. On n'a pas la possibilité, sur une étude aussi courte, de réaliser un travail qui prend littéralement des années à réaliser. On n'a pas la possibilité de dessiner chaque zone. On utilise des données qui sont existantes, celles de l'IAU en l'occurrence. Et donc, c'est du 25 millième. Ensuite, s'il en manque, c'est possible, et vous pouvez nous le signaler. En tout cas, tout ce qui est présent dans les bases de l'IAU est présent chez nous et analysé. Pour ce qui est de la zone de déprise, et des zones isolées... La zone de déprise, comme je vous le disais en introduction, on vous l'a spécifié parce qu'on savait que ce n'était plus cultivé, et que ça pouvait devenir un projet. Là, on l'a mis comme secteur isolé. Isolats du continuum des grandes cultures. Ce n'est pas spécifié comme ça, parce qu'effectivement on sait qu'il y a des projets, à moyen terme, ou à court terme, mais ce n'est pas encore en cours d'exploitation, à notre connaissance. Mais on n'est pas omniscient, si vous nous dites que vous êtes sûrs que ce n'est plus cultivé, alors on essaie de prendre en compte la remarque.

Nathalie MADRID, Agence des Espaces Verts (AEV) en Ile-de-France : Sur les isolats du nord, au sud de la Plaine de France, vous considérez qu'il s'agit d'isolats. Parce qu'ils ne sont pas en continuité

avec d'autres espaces agricoles. C'est une question que je pose parce qu'effectivement, aujourd'hui, c'est un isolat de 1 000 hectares ; ça fonctionne, donc quels critères ? Moi, je les laisserai plutôt en fonctionnement. Je ne considérerais pas ça comme un isolat.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Merci. Alors, on a mis du hachurage pour améliorer la lisibilité. C'est peut-être une critique à faire sur la forme. En tout cas, vous voyez que sous le hachurage, il y a bien de l'orange qui indique que c'est en fonctionnement.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie en tout cas de noter, de demander à clarifier ce point-là, puisqu'il y a une demande d'explication.

Guillaume ABAQUESNE, Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons : Juste une précision, parce que la personne de l'AEV a déjà soulevé quelques points sur ce sujet. Au niveau de la zone de déprise agricole, on est bien d'accord que ce sont des zones qui ont fait l'objet de grandes cultures et qui seraient en déprise agricole ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Tout à fait.

Guillaume ABAQUESNE, Communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons : Donc effectivement on aurait vraiment besoin de critères plus précis en ce qui concerne les grandes cultures. Et j'aurais tendance à dire que, pour le coup, la Plaine d'Argenteuil rentre dedans. D'autant qu'elle est préservée. Donc effectivement, on est en transition de déprise agricole, mais avec une conversion qui n'est pas de l'urbanisation.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces précisions sur ce territoire.

Bénédicte GUERY, Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) : J'ai encore une remarque d'ordre méthodologique. Je me demande si ça ne vaudrait pas la peine d'avoir aussi une carte vraiment globale des vulnérabilités... Là, vous avez mis des vulnérabilités sur chaque carte, et pour donner une dynamique, on a parlé des dynamiques d'amélioration des milieux, tout à l'heure. Mais je pense qu'il faut aussi, dans ce bilan, pour établir un bon plan d'action, regarder quels sont les vulnérabilités potentielles de fragilisation de ces corridors et de ces milieux.

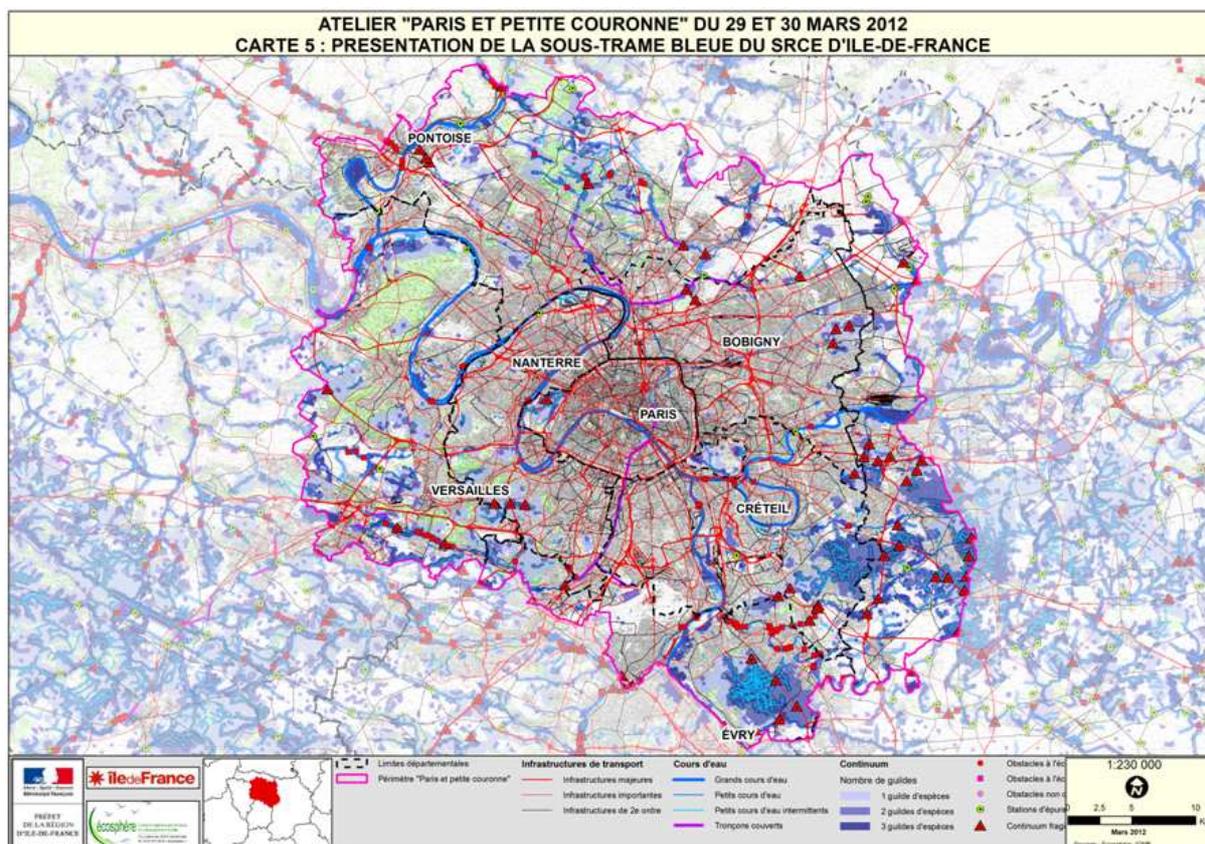
Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Oui, nous concentrons nos efforts pour que cette carte soit une des cartes les plus riches que pourrait produire le SRCE, notamment en termes de plan d'actions, et d'alertes, pour tous les projets à venir.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Et j'ai vu que vous aviez levé la main.

François DUBOIS, DRIEA Ile-de-France : Ça a déjà été dit plus ou moins, certains secteurs ont déjà été décidés sur le plan de l'urbanisation. La ZAC Charles-de-Gaulle, c'est acté. Garges-les-Gonesse, etc. Donc, certes il y a l'existant, mais c'est de l'existant à terme.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Donc effectivement, beaucoup de vos remarques signalent de distinguer l'existant, ce qui va venir et ce qui est menacé, il faudra prendre en compte ces différentes temporalités.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Colette ALCAYDE, Nature et Environnement : Aujourd'hui, je représente mon territoire (commune de Fresnes). Il se situe à l'extrémité sud-ouest du Val-de-Marne. Je le repère facilement grâce au croisement entre l'A6 et l'A86. Je constate que dans la zone urbaine, il ne se passe pas grand-chose. Dans cet atelier, on a quand même beaucoup parlé de zone urbaine, de zone centrale. Apparemment, on a quand même parlé des petites taches. Est-ce qu'il n'aurait pas fallu une sous-trame urbaine ? Il y a une spécificité urbaine, justement où les connexions sont difficiles. Il y a cette problématique des friches. Chez moi, autour des autoroutes, on a vu qu'il y avait des herbes intéressantes. Les petits ponts entre deux autoroutes, etc. donc est-ce qu'il n'aurait pas fallu avoir quelque chose au niveau de la zone centrale, où les connexions écologiques sont beaucoup plus ténues. Alors, peut-être qu'on n'a pas encore les critères scientifiques suffisants pour identifier les choses... Mais est-ce qu'il ne faudrait pas quelque chose qui soit comme un document d'attente. En attendant qu'on identifie, qu'on étudie, etc. Un outil...

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : La question s'est posée, et certains d'entre vous ont suivi l'épisode. Pour savoir s'il pouvait y avoir une sous-trame urbaine, spécifique. Justement à cause de ces questions que vous soulevez. Les scientifiques du CSRPN ont jugé que ce n'était pas judicieux parce que ça voudrait dire qu'on isole complètement la zone urbaine de tout le reste de l'Île-de-France. Parce qu'on lui fait une sous-trame à elle. Et puis les autres zones de l'Île-de-France n'auraient pas leur sous-trame spécifique. A la fin, on continue à l'isoler ; donc voilà, et par ailleurs chaque année, une analyse spécifique de la trame urbaine et de ses

espèces, de leurs déplacements, etc. Donc il n'y a pas de sous-trame spécifique, mais une analyse. Ensuite, je vous ferais peut-être la même réponse que tout à l'heure, qui ne répond pas complètement à votre question, mais on la note parce que ça nous donne à réfléchir. Ce n'est pas parce que, dans l'existant, il ne se passe pas « grand-chose », ce n'est pas pour cela qu'il n'y aura rien sur les cartes. Effectivement, déjà, il y a des choses, et ensuite on peut très bien identifier des zones où il pourrait se passer des choses. Il y a peut-être des informations, donc vous pouvez nous en fournir, voire des continuités à instaurer et des enjeux derrière. Les Conseils généraux, la Ville de Paris, etc. font également des choses, même si ça ne ressort pas forcément, à cette échelle.

Colette ALCAYDE, Nature et Environnement : Le milieu urbain, c'est là où vivent les gens ; c'est important.

Jean-Mathieu DESPOUX, Port autonome de Paris : Une question concernant le port de Gennevilliers. Et le port de Bonneuil. Pourquoi l'usage de « petits cours d'eau intermittents » ?

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : On n'a pas pu tout présenter. Je pense que c'est une coquille des données de l'IGN. Logiquement, on a comblé par des données de l'IAU, qui, là, ne sont pas des traits, mais bien des surfaces, parce qu'elles sont relativement larges. Mais on les voit, visuellement, ça a une forme très caractéristique. Elles sont bien prises en compte, en tant que ce qu'elles sont.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Et on va faire les changements nécessaires sur la carte.

Jean-Mathieu DESPOUX, Port autonome de Paris : Et une remarque aussi, sur une zone tout à l'ouest (on voit une station d'épuration), une zone de continuum, qui demeure, en guildes 1, je voulais savoir pourquoi. Ou alors c'est moi qui vois mal ?...

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Ce secteur-là ?

Jean-Mathieu DESPOUX, Port autonome de Paris : Tout à l'ouest... Là... En suivant la Seine... Voilà...

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : L'exercice me fait connaître bien l'Île-de-France, mais pas dans les moindres détails, et ce détail-là, je ne le connais pas. C'est un cours d'eau souterrain. C'est un exercice compliqué, on nous demande de faire apparaître le maximum de guildes, mais en zone urbaine, il y a moins de choses à montrer, toutefois il y a du potentiel. Parfois on nous dit : « c'est un petit peu trop ». On ne voit pas pourquoi. On a utilisé une guildes d'espèces qui se reproduit même dans les gros cours d'eau, fleuve, etc. Cet exercice a ses limites, vous venez de le montrer.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci d'avoir porté notre attention là-dessus, on regardera plus dans le détail des couches des cartes.

Lionel BENARD, SIAAP et Bassin de la Bièvre : Une question un peu plus générale. On a parlé de plan d'actions, de propositions. Mr Sauzon, j'ai entendu que vous étiez un peu réticent à imaginer des choses. Donc je voulais savoir comment ça se calait, cette phase de proposition d'actions, sachant que le document doit être finalisé d'ici juin.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Vous serez associés, vous l'avez été aux ateliers thématiques relatifs aux outils et mesures de mise en œuvre du SRCE. Ce n'est pas le cas de tout le monde, car ces ateliers étaient dans un format beaucoup plus resserré. On

n'a donc pas pu inviter tous les gens qui sont aujourd'hui en ateliers territoriaux. Alors peut-être, pour faire le lien : quand Thomas Sauzon disait avoir du mal à imaginer des choses, je pense qu'il voulait dire cela en parlant d'imaginer la trame verte et bleue dans cinq ans. Par-contre nous, en tant que maître d'ouvrage, on n'a aucun problème à imaginer quels sont les outils de mise en œuvre, les zones où il faut se mobiliser, les corridors à travailler, et c'est tout l'objet des cartes et des outils de mise en œuvre. On identifiera des outils, des acteurs, des espaces pour le faire. Donc je ne sais pas si cela clarifie un peu les choses. Dans tous les cas, cela fera partie du SRCE, qui vous sera envoyé, vous pourrez donner votre avis.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : J'ai envie de dire que pour les cours d'eau, c'est encore plus facile de s'imaginer ce que cela va devenir. Puisque le fait de décloisonner un cours d'eau a un effet quasi-direct. En termes de capacité de reconnexion.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Et pour compléter moi-aussi sur le plan co-construction, le plan d'actions se pense au niveau de groupes thématiques, en nombre réduit pour que cela soit productif, mais tous les éléments liés à ces ateliers thématiques seront diffusés sur l'Extranet, dont le lien vous sera redonné en fin de réunion. Ainsi, même sans participer à ces ateliers, vous pourrez en lire les présentations et les comptes rendus. Vous pourrez nous faire part de vos idées et de vos propositions. Ça sera un enrichissement.

Roland PELTEKIAN, DRIEE Ile-de-France : Le SRCE tel qu'il nous est présenté, tient compte à la fois d'éléments scientifiquement actés, on va dire, et pose aussi des jalons prospectifs. De ce point de vue-là, les propositions, je crois qu'elles sont indiquées, de tenir compte de projets du Plateau de Saclay, ou de l'approvisionnement en eau de Versailles... Cela me semble tout à fait intéressant. Ces propositions peuvent jouer un rôle en termes de biodiversité également. Mais également constituer une trame qui permet un meilleur aménagement. Puisque c'est mieux contrôler l'urbanisation sur ce secteur. Et le corollaire sur ce secteur, c'est le second aspect de ma remarque : c'est qu'évidemment, sur les cours d'eau, il y a une réflexion à mener. On ne doit pas perdre de vue que les aménagements des cours d'eau, et un certain nombre d'aménagements patrimoniaux, doivent avoir leur importance également, d'autant plus qu'ils sont supports à des espèces végétales, qui peuvent être intéressantes. Et donc, ne pas être dans une vision de renaturation totale de ces cours d'eau. Parce qu'on peut trouver des supports pour des espèces végétales ou minérales, et elles ont tout autant leur importance que les espèces animales. Et là, on a vraiment un lien entre patrimoine et biodiversité, qui est intéressant.

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : C'est tout à fait vrai. Les opérations qui seront menées le seront avec intelligence – avec une prise en compte du contexte locale. Le patrimoine est autant naturel que culturel. Je vais par ailleurs aller plus loin : dans le cas d'espèces invasives, il ne faut pas qu'une opération favorise, au final, leur dispersion. A des situations complexes, il ne faut pas donner des solutions simplistes. Simples peut-être mais pas simplistes.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Relativement au plan d'actions, je vous invite à aller voir le compte-rendu de l'atelier thématique relatif aux cours d'eau. Et à éventuellement réagir dessus.

Yann FRADIN, Association ESPACES : Trois points de forme : les écluses n'apparaissent pas bien sur la carte ; à propos de la Seine, il ne semble pas qu'il y ait de guilde du tout sur le cours d'eau de la Seine, or ce serait très étonnant, donc il y a un problème soit de cartographie soit d'inventaire relatif à la Seine ; et, enfin, sur le domaine de Saint-Cloud, on a trois ronds bleus dessus, et il n'y a aucune guilde dessus, donc là encore...

Thomas SAUZON, bureau d'études Ecosphère : Alors, comme le disait tout à l'heure Vincent ou Caroline, ces cartes-là ne sont pas les cartes finales du SRCE. Le but à l'avenir, c'est la synthèse de tout ça, de vos propres remarques sur les enjeux locaux. Il faut être clair, ce n'est qu'un modèle, basé sur les informations écologiques que les associations nous ont communiquées. Et qui nous servent à valider notre travail. Parfois il peut y avoir des coquilles de ce type-là, car il peut y avoir des problèmes de qualification sur les bases de données. Donc ce sont des outils, tout simplement. Ensuite, par rapport au continuum Seine, comme ce sont deux cartes en une, on a mis les cours d'eau par-dessus, donc ce n'est pas forcément très visible, mais je précise qu'ils ont bien été mis également.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie.

Anne DE GOUZEL, Conseil général des Hauts-de-Seine (92) : La question de conclusion, on nous a présenté un calendrier au début de la réunion. A quel moment on sera consulté formellement pour donner notre avis. Sachant que j'espère que ce ne sera pas en juillet pour un rendu en septembre. Les collectivités se réunissent peu en juillet et août.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Ce ne sera pas comme au SRCAE. Dont la maîtrise d'ouvrage n'a pas dû avoir trop le choix – je défends un peu mes collègues. On est parti pour septembre. Et c'est trois mois minimum. Septembre, octobre, novembre. Sachant que vous avez déjà beaucoup d'éléments pour cogiter.

Participants

ABAQUESNE	Guillaume	CC ARGENTEUIL – BEZONS	guillaume.abaguesne@ca-ab.fr
ALCAYDE	Colette	Nature et Environnement	nefnature@aol.com
BENARD	Lionel	Bassin de la Bièvre	lionel.benard@siaap.fr
BIRENBAUM	Claude	La Plateforme	cpav@cpav.org
BLANCOT	Christiane	Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)	blancot@apur.org
BRAULT	Noémie	Association ESPACES	noemie.brault@association-espaces.org
Brites	David	RCT	d.brites@rct-territoires.com
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
COQUELIN	Eric	SAN DE SENART EN ESSONNE	ecoquelin@senart-essonne.com
DE CHASTENET	Cedissia	Ville de Paris - Direction de l'Urbanisme - Sous-direction des Etudes et Règlement	cedissia.dechastenet@paris.fr
DE GOUZEL	Anne	Conseil général des Hauts-de-Seine (92)	ade.gouzel@cg92.fr
DESPOUX	Jean-Mathieu	Port Autonome de Paris	jean-mathieu.despoux@paris-ports.fr
DEWILDE	Jean-François	Conseil général des Hauts-de-Seine (92)	jfdewilde@cg92.fr
DUBOIS	François	DRIEA Île-de-France	francois.dubois@developpement-durable.gouv.fr
FLANDIN	Jonathan	Natureparif	jonathan.flandin@natureparif.fr
FRADIN	Yann	Association ESPACES	yann.fradin@association-espaces.org
GERBAUD	Sophie	Office National des Forêts (ONF)	sophie.gerbaud@onf.fr
GREEN	Céline	Commune MAREIL-MARLY	celine.green@mareil-marly.fr
GUERY	Bénédicte	Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)	b.guery@sedif.com
HANNOTIAUX	Daniel	Sud Environnement (92)	hannotiaux.daniel@numericable.fr
HULIN	Vincent	Conseil régional d'Ile-de-France - Service Patrimoine et Ressources Naturels	vincent.hulin@iledefrance.fr
IMBERT	Rémi	DRIEE Île-de-France	Remi.Imbert@developpement-durable.gouv.fr

JACOB	Philippe	Ville de Paris - Direction des Espaces Verts et de l'Environnement - Agence d'Ecologie Urbaine	philippe.jacob@paris.fr
LE CORRE	Jean-Baptiste	Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest	jeanbaptiste.lecorre@agglo-gpso.fr
LECOMTE	Thierry	EPAMARNE	t.lecomte@epa-marnelavallee.fr
LEMARCHAL	Adeline	EPA PLAINE DE France	a.lemarchal@plainedefrance.fr
MADRID	Nathalie	Agence des Espaces Verts (AEV)	nmadrid@aev-iledefrance.fr
MALHER	Frédéric	CORIF	frederic.malher@orange.fr
PAGE	Pierrette	Association Bineau Villiers Champerret	adebvc@yahoo.fr
PARIS	Gaëlle	Commune VAUCRESSON	mairie@mairie-vaucresson.fr
PARIS	Jérôme	DRIEA Île-de-France	Jerome.Paris@developpement-durable.gouv.fr
PELTEKIAN	Roland	DRIEE Île-de-France	Roland.Peltekian@developpement-durable.gouv.fr
POULAIN	Marie-Laure	DRIEE Île-de-France	marie-laure.poulain@developpement-durable.gouv.fr
SAUZON	Thomas	Ecosphère	thomas.sauzon@ecosphere.fr
TURBELIN	Clément	Commune CHARENTON-LE-PONT	cturbelin@charentonlepont.fr
VAUVERT	Lucile	Commune NEUILLY-PLAISANCE	lvauvert@mairie-neuillyplaisance.com
VENDRYES	Caroline	DRIEE Île-de-France - Service Nature, Paysage et Ressources (SNPR)	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.